

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 05/09/2016 portant création de la mention Activités de la forme du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 30/08/2021,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Activités de la forme cours collectifs est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance			
BP4ARA210671	Monsieur	ARAR	Adrien	12/05/1995	Muret
BP4ARA210672	Madame	DE ARAUJO	Cynthia	11/11/1989	Bourgoin-Jallieu
BP4ARA210673	Madame	FRACHET	Hyacinthe	31/08/1981	Lyon
BP4ARA210674	Madame	GALVIS MENDEZ	Angela	05/07/1986	Bogota
BP4ARA210675	Madame	MARQUES	Priscillia	07/04/1999	Vaulx-en-Velin
BP4ARA210676	Monsieur	MAZIERES	Rodrigue	15/06/1981	Capesterre-Belle-Eau
BP4ARA210677	Madame	PEIXOTO	Mélanie	06/01/1992	Viriat
BP4ARA210678	Madame	POIZAT	Cyrielle	19/09/1985	Saint-Étienne
BP4ARA210679	Madame	RIBAUD	Emilie	16/07/2002	Aurillac



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 06/09/2021

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports




Bruno FEUTRIER